

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

5 mai 2012

SOMMAIRE

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR	54695	Mediterranée S.A.	54676
Ahlo S.A.	54693	Multiadvisor Sicav	54687
Akido Properties S.A.	54689	Munsee S.A.	54686
Angels Overseas S.A.	54718	Odyssee Investments Holding S.A.	54690
Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l.	54720	Pacific Drilling S.A.	54686
Axsol Group S.A.	54684	Polifontaine S.A.	54718
Bake Holdco 4 SA	54720	Protuga - Association d'Aide à l'Immigra- tion A.s.b.l.	54691
Banque Internationale à Luxembourg	54720	PVV SICAV	54675
Bastow Charleton S.à r.l.	54677	Ragtime Investissements S.A.	54684
Biop Luxembourg Sàrl	54676	Reading Luxembourg S.à r.l.	54717
Capstar S.A., SPF	54717	Rigueur Services S.A.	54719
Cheniclem S.A.	54686	Sany S.A.	54674
Comfintex S.A.	54688	SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	54674
Compagnie Financière S.A.	54694	Shivling S.A., SPF	54719
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L.	54694	Socfinde S.A.	54688
Consultim Investissements S.A.	54684	StarCap SICAV	54690
Cygnus Real Estate Fund	54682	Talia Properties S.à r.l.	54719
EDM International	54674	Tasty Strategies S.A.	54683
Emilou S.A.	54685	TRANSFIN S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, "SPF"	54717
Eowyn S.A.	54718	Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A.	54717
Errico & Rastoder Sàrl	54716	Triton Luxembourg Nanna II GP	54719
Etive Investments S.A.	54683	Valindus S.A., SPF	54718
Eye Shelter S.A.	54685	Viggo S.A.	54716
Fininvee S.A.	54683	Vorn S.A.	54720
Genvest SPF S.A.	54690	Westa Isic S.A.	54676
Greenfield International SPF S.A.	54694	Wischbone S.A., SPF	54720
Highfield SPF S.A.	54685	Wölbern Global Shipping	54688
International Company for Developments and Investments	54689	Zender International S.A.	54695
Kymar S.A.	54691		
Lux Venture Finance SPF, S.A.	54675		

**SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 23 mai 2012 à 9.00 heures,
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012049046/546/18.

Sany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.735.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2012 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leur remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012051798/18.

EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.523.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EDM INTERNATIONAL will be held at the offices of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on May 22, 2012 at 9.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2011;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of EDM INTERNATIONAL the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Shareholders are informed that they may obtain copies of the latest report at the registered office of the Company. They also may request that the report is sent to them free of charge.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012052363/755/26.

Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 25 mai 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012052364/795/15.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Die Aktionäre der PVV SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Mai 2012 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der PVV SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44 903 - 4025, Fax 00352/44 903 - 4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012052366/755/31.

Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2012 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012052365/795/16.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 2012 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors on the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2011, drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg and report of the Statutory Auditor (réviseur d'entreprises agréé).
2. Approval of the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2011, drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg and allocation of the results for the year ended 31 December 2011.
3. Management report of the Board of Directors on the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2011, drawn up in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted in the European Union, and report of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé).
4. Approval of the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2011, drawn up in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted in the European Union.
5. Discharge of the Directors and Statutory Auditor (réviseur d'entreprises agréé) for the year ended 31 December 2011.
6. Statutory Appointments of the Directors and Statutory Auditor (réviseur d'entreprises agréé).
7. Adoption of the remuneration policy of the company, ratification of the Resolution dated 20.03.2012 taken by the Board of Directors of the company approving the rate of remuneration of C Director of the company.
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012052367/795/28.

Biop Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 142.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012038480/10.

(120052022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Bastow Charleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of March.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Horwath Bastow Charleton Wealth Management Ltd, a company existing and governed by the laws of Ireland, having its registered office at Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered at the companies register of Dublin under the number 418055,

here represented by Mr. Alexandre MARGUET, director of companies, residing professionally in Steinsel, 50, rue Basse, by virtue of a proxy delivered to him.

Said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a limited liability company, (“société à responsabilité limitée”), as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may act as a director of other companies and manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its associates, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Bastow Charleton S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Steinsel.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who don't need to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of May of each year and ends on the thirtieth of April of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 30th of April 2013.

Subscription and payment of the sharequotas

The share quotas have been subscribed by Horwath Bastow Charleton Wealth Management Ltd, prenamed, which is the sole partner of the company.

All the share quotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire corporate capital and considering itself duly convened has immediately proceeded to an extraordinary general meeting and has resolved:

1.- The address of the registered office is established in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

2.- The meeting appoints as managers:

(i) Mr. Andrew WHITTY, born in Trim, Co. Meath, (Ireland) on the 3rd of October 1954, chartered accountant, residing in Knockmark, Drumree, Co Meath, Ireland.

(ii) Mr. Brian CONROY, born in Dublin (Ireland) on the 25th of November 1949, chartered accountant, residing in Holywell Cottage, St Fintans Road, Sutton Dublin 13, Ireland.

3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of each manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Steinsel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Horwath Bastow Charleton Wealth Management Ltd, une société existant et gouvernée par les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande, inscrite auprès du Registre des sociétés de Dublin sous le numéro 418055

ici représentée par Monsieur Alexandre MARGUET, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel, 50, rue Basse, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut agir comme administrateur d'autres sociétés et gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, ou par option d'achat et de toute autre manière que ce soit, n'importe quel type de titres et brevets, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, et développer ces titres et brevets.

La société peut emprunter sous n'importe quelle forme.

La Société peut accorder aux sociétés du groupe ou à ses associés, tous concours, prêts, avances ou garanties, dans les limites de la loi.

Dans les limites de son activité, la Société peut octroyer des prêts hypothécaires sous contrat, avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales afférentes.

La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à son objet et qui sont de nature à favoriser son développement ou extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Bastow Charleton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions relatives à leurs mandats.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 avril 2013.

Souscription et libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites par Horwath Bastow Charleton Wealth Management Ltd, préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.050,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

(i) Monsieur Andrew WHITTY, né à Trim, Co. Meath (Irlande), le 3 octobre 1954, expert comptable, demeurant à Knockmark, Drumree, Co Meath, Irlande.

(ii) Monsieur Brian CONROY, né à Dublin (Irlande), le 25 novembre 1949, expert comptable, demeurant à Holywell Cottage, St Fintans Road, Sutton Dublin 13, Irlande.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre MARGUET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2012. Relation GRE/2012/912. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041278/304.

(120054715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Cygnus Real Estate Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié de Cygnus Real Estate Fund coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

*Pour: Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.
société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
société anonyme*

Nathalie Lett / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2012050813/14.

(120070851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Finivee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 15 mai 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049007/506/16.

Etive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.154.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2012 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041079/10/19.

Tasty Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.985.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2012 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;

3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041080/10/19.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 144.969.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *15 mai 2012* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049018/506/16.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 127.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2012* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041081/10/19.

Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041082/10/19.

Emilou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 148.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *15 mai 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049023/506/16.

Eye Shelter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.398.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2012* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041083/10/18.

Highfield SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2012* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049015/795/15.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2012* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041104/10/18.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2012* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012041105/10/18.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Notice is hereby given to the shareholders that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of Pacific Drilling S.A., (the "Company") will be held at the Company's registered office in Luxembourg on Monday, *14 May 2012* at 10:00 a.m. Central European Time with the following

Agenda:

1. To acknowledge the management report of the Board of Directors (as reflected in the Company's 2011 Annual Report on Form 20-F) and the report of the independent auditor on the unconsolidated annual accounts of the Company prepared in accordance with the laws and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg (the Annual Accounts) for the financial period from 11 March to 31 December 2011;
2. To adopt the Annual Accounts for the financial period from 11 March to 31 December 2011;
3. To allocate the net result shown in the Annual Accounts for the financial period from 11 March to 31 December 2011;
4. To grant discharge to the directors of the Company in relation to the financial period from 11 March to 31 December 2011;

5. To approve customary and reasonable remuneration for the directors of the Company consistent with that of similarly situated companies in the industry in which the Company operates; and
6. To re-appoint KPMG Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, as independent auditor of the Company until the Annual General Meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

Pursuant to article 73 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies (the Law), copies of the Annual Accounts together with the relevant management and audit reports shall be made available (i) on the Company's website at www.pacificdrilling.com and (ii) at the registered office of the Company during normal business hours, fifteen (15) days before the Annual General Meeting and shall remain available until the date of the Annual General Meeting. Copies of the Annual Accounts and the relevant management and audit reports shall also be sent to the registered shareholders in accordance with article 73 of the Law.

The contact details of the Company are as follows :

Company :

PACIFIC DRILLING S.A.

37 rue d'Anvers

L-1130 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Office : +352 27 85 81 35

Alternate :

Office : +1 (713) 334-6662

Fax : +1 (713) 583-5777

Email : investor@pacificdrilling.com

Attention : Amy Roddy, Director Investor Relations

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012047005/43.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der Multiadvisor Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *15. Mai 2012* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Multiadvisor Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352 / 44 903 - 4025, unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4506 oder unter E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im April 2012.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2012049024/755/31.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 16 mai 2012 à 11 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012048503/755/19.

Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 9.571.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 4 avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg, le mardi 15 mai 2012 à 16.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 10 mai 2012 au plus tard, aux guichets de ING Luxembourg, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012047997/23.

Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 139.726.

Die Aktionäre der Wölbern Global Shipping in Liquidation werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Mai 2012, 10.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über die Geschäftsperiode 01.01.2011 - 01.04.2011
2. Billigung der Bilanz zum 01.04.2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für die am 01.04.2011 abgelaufene Geschäftsperiode

3. Entlastung des Verwaltungsrates für die Geschäftsperiode 01.01.2011 - 01.04.2011
4. Ergebnis der Geschäftsperiode vom 01.01.2011 - 01.04.2011
5. Kenntnisnahme und Genehmigung des Berichts des Liquidators
6. Kenntnisnahme und Genehmigung des Berichts des Liquidationskommissars über die Liquidation
7. Annahme der Liquidationskonten / Annahme des wertlosen Liquidationserlös
8. Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers
9. Beschluss über die Hinterlegung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft
10. Beendigung der Liquidation und Auflösung der Gesellschaft

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre, von in Wertpapierdepots gehaltenen Inhaberaktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Mai 2012 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Wölbern Global Shipping in Liquidation (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44903-4025, Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im April 2012.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2012049029/755/33.

Akido Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.424.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2012* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012049013/795/15.

International Company for Developments and Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.757.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY FOR DEVELOPMENTS AND INVESTMENTS, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le vendredi *18 mai 2012* à 14.00 heures au siège social sis à L-5610 Mondorf les Bains, 21, avenue des Bains, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2009
4. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010
5. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
6. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2010
7. renouvellement du mandat des administrateurs
8. quitus aux administrateurs
9. renouvellement du mandat de l'administrateur délégué
10. quitus à l'administrateur délégué

11. renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
12. quitus au commissaire aux comptes
13. pouvoirs à donner
14. questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012048537/27.

Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.523.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2012* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012049022/795/15.

Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2012* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049031/795/18.

StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarCap SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *15. Mai 2012* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2011 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung

5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der StarCap SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352 / 44 903 - 4025, unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4506 oder unter E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im April 2012.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012049038/755/31.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2012* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012049033/795/15.

Protuga - Association d'Aide à l'Immigration A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg F 9.071.

STATUTS

Les soussignés

DA COSTA FIGUEIREDO, Fernando pensionné, né le 12.06.1946

DA SILVA ROCHA, Antonio Zeferino ouvrier, né le 13.11.1982

SIMOES FIGUEIREDO, Susana Raquel employée né le 09.01.1982

FERREIRA DA CUNHA, Ivone employé né le 06.03.1982

DO CARMO SIMOES, Maria Susete employée né le 10.10.1955

ALVES DA NOBREGA, RODRIGUES Mauricio employé né le 26.10.1971

CARDOSO PINHO. Alvaro Dinis ouvrier né le 29.12.1971

Composant le COMITE DIRECTIF.

L'ASSOCIATION sera régie par les STATUTS suivants:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet.

Art.1^{er} . L'Association se nommera:

FROTUGA - ASSOCIATION D'AIDE A L'IMMIGRATION A.S.B.L.

Son siège social se situe au:

30 rue Joseph Kieffer L-4176 Esch-sur-Alzette. (Z.I. LANKELZ)

Téléphone: 00352 691.238.511

Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'Association a pour objet:

a) Aider la communauté portugaise ou tout immigrant originaire d'un autre pays de langue portugaise, dans le domaine de la bureaucratie au G.D.Luxembourg, spécialement en ce qui concerne l'élaboration de dossiers de prestations familiales, pensions d'invalidité et vieillesse, obtention d'autorisations de séjour, allocations de vie chère, élaboration de dossiers de prestation de chômage revenu minimum garantie (R.M.G.), régularisation de fiches de retenue d'impôts déclaration d'impôts sur revenu, etc...

b) Aider a la recherche d'habitation et d'emploi, accompagnement autant qu'interprété lors des visites médicales ainsi qu'auprès de toute autre institution afin d'intervenir en faveur de toute personne en difficulté d'intégration dans la société luxembourgeoise.

c) Former firme opposition a toute manifestation de racisme et xénophobie.

Veiller a ce que les relations entre la colonie de langue portugaise et citoyens luxembourgeois soient les meilleures de façon a solidifier, a chaque jour, le respect le bon nom et l'honneur du travailleur portugais et de son Pays.

d) Proportionner aux autorités luxembourgeoises total collaboration dans le sens d'amener la population immigrante portugaise et d'expression portugaise au respect par les principes et les lois du Pays d'accueil.

e) Promouvoir l'organisation de cours élémentaires de langue française et luxembourgeoise a tous les membres de l'association intéressés, pour une intégration plus rapide et fructueuse.

f) Sensibiliser les autorités portugaises et luxembourgeoises a la valeur et a l'UTILITE PUBLIQUE des services que l'Association s'engage a prester a la société en général, de façon a obtenir des mêmes institutions l'aide et l'appui possibles et nécessaires a son développement.

g) L'Association n'a ni opinion politique ni religieuse.

Elle pourra s'affilier a d'autres organismes liés a l'associativisme comme confédérations et associations a caractère culturel, sociale, sportif et de loisirs.

h) L'association invitera une Étude ou une équipe d'avocats d'au moins deux éléments dont un devra maîtriser parfaitement la langue portugaise, afin d'intervenir quand cela se justifie, dans l'intérêt de ses Membres.

Les conditions de travail des Avocats au service de l'association ainsi que des ses Membres seront accordés au préalable entre les deux parties.

Art. 3. L'Association à un BUT NON LUCRATIF.**Titre 2. - Les membres**

Art. 4. L'Association se compose de membres de toutes nationalités, comprenant les membres fondateurs et ceux qui, par la suite, acceptent les présents statuts et sont agréés en qualité d'associés par le Comité Directif.

Art. 5. Le Comité Directif, qui aura toujours un minimum de sept membres peut admettre, aux conditions qu'il fixera d'autres catégories de membre dans l'ensemble de sa composition.

Art. 6. "Le montant et le mode de perception des cotisations des membres associés, sont fixes la première année par le Comité Directif et a partir de la deuxième année par l'Assemblée Générale

Art. 7. La qualité de membre associé se perd par:

- a) Démission écrite adressée au Comité Directif;
- b) Exclusion prononcée par le Comité Directif pour des actes portant préjudice matériel ou morale a l'Association;
- c) Non paiement des cotisations.

Titre 3. - Administration

Art. 8. Les organes d'administration sont:

- a) Le Comité Directif
- b) L'Assemblée Générale

Art. 9. L'Assemblée est composée des membres associés et se réunit sur convocation du président ou de son remplaçant.

Art. 10. La convocation aux assemblées générale aura lieu par écrit, avec un préavis de 15 (quinze) jour. L'ordre du jour a fixer par le Comité Directif doit être joint a la convocation.

Art. 11. Toute Assemblée Générale, dûment convoquée peut délibérer valablement, quelque soit le nombre des associés présents. Les décisions sont prises et les résolutions adaptées a la majorité des voix.

Art. 12. Les décisions, les résolutions et les rapports de l'Assemblée Générale, sont portées a la connaissances des membres associés par écrit et seront consignées dans un registre et signes par le président ou son remplaçant et le secrétaire.

Art. 13. L'Association est administrée par un Comité Directif composé de 7 (sept) a 12 (douze) membres élus au scrutin secret. Tous les 2 (deux) ans les membres sont rééligibles.

Art. 14. Le Comité Directif élit, dans la première quinzaine de son mandat, parmi ses membres, le bureau exécutif, qui comprend le président, un trésorier, un secrétaire et un suppléant.

Art. 15. Le Comité Directif se réunit chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige sur convocation de son président ou sur la demande d'un tiers au minimum de ses membres.

Art. 16. Les membres du Comité Directif ne peuvent recevoir aucune rétribution du chef des mandats qui leur sont confiés sauf s'ils sont occupés au service de l'Association à plein temps. Toutefois, ils doivent être indemnisés de leurs frais réelles en service de l'Association.

Art. 17. Les signatures conjointes de 3 (trois) membres du bureau exécutif, engage valablement l'Association à l'égard de tiers, sauf condition de l'ART. 22.

Art. 18. Les actes judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivis au nom du Comité Directif à la diligence du président ou du membre le plus ancien.

Titre 4. Les finances

Art. 19. L'exercice financier commence le 01 Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Art. 20. Les finances sont régies par un trésorier (caissier) qui est tenu de faire un rapport mensuel au Comité Directif sur la gestion des finances de l'Association.

Art. 21. Les recettes de l'Association se composent"

- a) de subsides et subventions;
- b) de recettes de manifestations culturelles, récréatives ou sportives, organisées par l'Association;
- c) de libéralités autorisées (tombolas ou autres);
- d) de cotisations des membres associés.

Art. 22. Le président, le secrétaire, le trésorier et un membre suppléant du Comité, sont autorisés à ouvrir un ou plusieurs comptes bancaires au nom de l'association et à effectuer des versements et retraits sur ces mêmes comptes. Toutefois pour effectuer des retraits, signer des chèques et virements bancaires, la signature d'au moins DEUX des membres susdénommés est obligatoire le président en exercice pourra faire valoir le droit d'exiger que sa signature soit obligatoire en tout acte de mouvement des comptes bancaires ce qu'il devra communiquer au Comité Directif en début de mandat et au même temps aux institutions bancaires en relation avec l'Association. En cas d'absence du Président par une période supérieure à trois jours le président devra dans le cas échéant, nommer un remplaçant parmi les membres du Comité pour signer à sa place les actes bancaires jusqu'à son retour.

Ces STATUTS ont été rédigés sur 6 (six) pages et sont composés de 22 (vingt deux) articles.

Ainsi fait à Esch-sur-Alzette, le 06 Avril 2009.

Référence de publication: 2012040063/108.

(120051882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Ahlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.209.

The shareholders are kindly invited to attend in person or by proxy the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on 14 May 2012 at 4:00 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the auditor for the financial year ending as at 31 December 2011.
2. Approval of the financial statements for the financial year ending as at 31 December 2011.
3. Allocation of results for the financial year ending as at 31 December 2011.
4. Renewal of mandate for statutory auditor.
5. Discharge to be granted to the board of directors.
6. Discharge to be granted to the statutory auditor.
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012049040/19.

Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2012* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049034/795/15.

Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.843.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue Extraordinairement, qui aura lieu le *14 mai 2012* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049553/1023/18.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *14 mai 2012* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049555/1023/18.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *16 mai 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012049036/506/16.

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.780.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2011, not yet published.

The meeting is presided by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, residing 28, Alfred de Musset, L-1725 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the entire share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one (1) "Management Share"

- share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité), thirty (30) "Ordinary Shares" shares subscribed by the "Ordinary Shareholder" (actionnaires commanditaires) with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting.

III. The shareholders declares having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda :

(1) Rectification of a material error in articles 4 and 18 of the Articles of Association of the SICAR in the incorporation deed of 22 December 2011 regarding the registered office of the company, indicated with Luxembourg instead of Münsbach.

(2) Update of the Articles of Association of the SICAR;

(3) Miscellaneous.

V. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to rectify a material error in articles 4 and 18 of the Articles of Association of the SICAR in the incorporation deed of 22 December 2011 regarding the registered office of the company, indicated with Luxembourg instead of Münsbach.

These two articles should read as follows:

“ Art. 4. Registered Office

4.1 The registered office of the SICAR is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

4.2 The General Partner is authorized to change the address of the SICAR within the municipality of the registered office.

4.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the SICAR, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a SICAR governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law of 2004. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.”

“Art. 18. Date and Place of Meetings of Shareholders

18.1 The annual general meeting of the Shareholders of the SICAR will be held each year at the registered office of the SICAR in Münsbach on the third Wednesday in the month of May at 11.00 (Luxembourg time) or, if such day is not a Business Day, on the next following Business Day.

18.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.”

Second Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to proceed to a total update of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. Name - Form

1.1 It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporate partnership limited by shares (“société en commandite par actions” (S.C.A.)) qualifying as an investment company in risk capital under the name “2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR” (hereinafter the “SICAR”).

1.2 The SICAR shall be governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of 2004 and the Law of 1915.

Art. 2. Duration

2.1 The SICAR is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 The General Partner may, however, decide to establish Compartments for a limited duration as indicated for each Compartment in the relevant Appendix. The duration of each Compartment may be indicated in the relevant Appendix of the Placement Memorandum.

Art. 3. Purpose

3.1 The purpose of the SICAR is to invest the funds raised from its investors in various securities and any other authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio within the widest meaning as permitted under the Law of 2004.

3.2 The SICAR is an umbrella fund and as such provides Investors with the choice of investment in a range of several separate compartment (each a "Compartment" and together the "Compartments") within the meaning of the 2004 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof.

3.3 The SICAR may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the Law of 2004.

Art. 4. Registered Office

4.5 The registered office of the SICAR is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

4.6 The General Partner is authorized to change the address of the SICAR within the municipality of the statutory registered office.

4.7 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.8 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the SICAR, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a SICAR governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law of 2004. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 5. Liability

5.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities that cannot be met out of the assets of the SICAR.

5.2 The Limited Partners shall only be liable to the extent of their contributions to the SICAR and accordingly refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings.

Art. 6. Share Capital

6.1 The subscribed share capital of the SICAR shall be represented by Shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. The minimum subscribed share capital of the SICAR, increased by the share premium (if any), which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million Euros (EUR 1,000,000.-).

6.2 The subscribed share capital of the SICAR shall be represented by the following two classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the SICAR; and

(ii) "Ordinary Shares": Shares which shall be dedicated to any Eligible Investor as limited shareholders (associés commanditaires), approved by the General Partner.

6.3 The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

6.4 The General Partner may create additional classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law of 1915 and the 2004 Law.

6.5 The SICAR has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one (1) "Management Share" - share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité), thirty (30) "Ordinary Shares" shares subscribed by the "Ordinary Shareholders" (actionnaires commanditaires) with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

6.6 The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

6.7 The authorized share capital is fixed at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-) consisting of an aggregate number of four hundred ninety-nine nine hundred ninety-nine (499,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

6.8 Any increase or reduction of the authorized share capital of the SICAR, as determined in Article 6.7 above, is subject to a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 7. Shares and Classes of Shares.

7.1 Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner. Features are described in the Placement Memorandum of the SICAR and in the relevant Appendix(ces).

7.2 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 8. Form of Shares.

8.1 All Shares are issued in registered form. They may not be converted into bearer Shares.

8.2 The Shares of the SICAR shall be entered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the SICAR or by another entity designated therefore by the SICAR; such Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares and fractions held by him, the amount paid up on each such Share or fraction, the transfers and the respective dates thereof, the conversion of Shares and banking references.

8.3 Every Shareholder must provide the SICAR with an address to which all notices and other correspondence from the SICAR may be sent (the "Address"). Such Address will also be entered in the Register. In the event that a Shareholder does not provide such Address, the SICAR may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's Address will be deemed to be at the registered office of the SICAR or such other Address as may be determined by the SICAR from time to time, including any address appearing in the books of the SICAR, until another Address shall be provided to the SICAR by such Shareholder.

8.4 Until written notification to the contrary shall have been received by the SICAR at its registered office, or at such other address as may be determined by the SICAR from time to time, it may treat the information contained in the Register, including the indicated Address and banking references, as accurate and up to date.

8.5 The Shareholders will receive a confirmation of their registration in the Register. Except as otherwise decided by the General Partner no Share certificates are issued for registered Shares. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate is issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

8.6 Each whole Share grants the right to one vote at every Shareholders meeting as well as, with respect to each class, at separate meetings of Shareholders of each Share class in compliance with Luxembourg law. Except as otherwise required by law, all Shares will vote as one class.

8.7 The SICAR recognizes only one single owner per Share and per fraction. If a Share or fraction is jointly owned or if the ownership of a Share or fraction is disputed, all persons claiming a right to such Share or fraction have to appoint one single attorney to represent such Share or fraction towards the SICAR. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share or fraction.

Art. 9. Issue of Shares

9.1 The General Partner is authorized to issue at any time, within the limits of Article 6 above, an unlimited number of Ordinary Shares on the dates or periods, as determined by the General Partner, on which shareholders may subscribe for Ordinary Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Placement Memorandum.

9.2 Payments for the relevant Shares shall be made in whole on the last Business Day (as these terms are defined in the Placement Memorandum) of a Closing or on any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Memorandum.

9.3 The General Partner may determine any other subscription conditions. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

9.4 The General Partner may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

9.5 Any investor or existing shareholder failing either (i) to subscribe and pay for the Ordinary Shares on the relevant Closing Date, in accordance with its Commitment Letter and subscription agreement with the SICAR, or (ii) to pay the sums requested by the General Partner on a Drawdown Date in respect of its Commitment, may qualify as a "Defaulting Shareholder" at the discretion of the General Partner and in accordance with the terms of its Commitment Letter and subscription agreement with the SICAR.

9.6 The General Partner may, at its sole discretion, waive or permit the cure of the condition causing such default, subject to such conditions upon which the General Partner and such Defaulting Investor may agree.

9.7 If the General Partner allows the cure of the default, the portion of Unfunded Commitments of the Defaulting Investor due on the relevant Drawdown Date may, at the discretion of the General Partner, be subject to (i) interest (the "Default Interest") without further notice at an interest rate of ten percent (8%), plus the variation of the IPCA (Índice de Preços ao Consumidor Amplo, the main inflation rate in Brazil) per annum, compounded daily, and (ii) daily penalty of 0.5% over Unfunded Commitments adjusted by the Default Interest. The Default Interest shall be calculated on the basis of the Unfunded Commitment taking into account the actual number of days elapsed between the relevant Drawdown Date (inclusive) and the relevant date (exclusive) on which the default has been cured.

9.8 The Defaulting Investor shall, unless the default has been cured and accepted by the General Partner, not be allowed to make any additional subscription or receive any payments from the SICAR with respect to another Closing.

9.9 Unless the default has been cured and accepted by the General Partner, all the Ordinary Shares registered in the name of the Defaulting Investor will automatically become default Shares (the "Default Shares"). Default Shares have their voting rights suspended and do not carry any rights to dividends or distribution until the final distribution upon liquidation of the SICAR and the Defaulting Investor shall, at such time, receive, upon liquidation (provided sufficient proceeds are available for distribution) a percentage figure of the liquidation proceeds corresponding to its Funded Commitments less

any administrative or other charges, including penalties, as levied by the SICAR related to the additional burden of special administration of his default account including the Default Interest.

9.10 The SICAR may furthermore bring a legal action against the Defaulting Investor based on breach of his/its Subscription Agreement with the SICAR.

9.11 Upon five Business Days' written notice, the General Partner, in its sole discretion may require the Defaulting Investor to transfer the Default Shares to a non-Defaulting Investor at the lowest price between a price equal to fifty percent (50%) of the Net Asset Value of the relevant Shares and a price equal to fifty percent (50%) of the nominal value of the relevant Shares, net of all costs and expenses associated with such acquisition. This non-Defaulting Investor will assume the outstanding commitment and will pay the Unfunded Commitment of the Defaulting Investor; or in case no Investor would undertake the foregoing, the General Partner may cause the SICAR to acquire all or part of the Default Shares at the lowest price between a price equal to fifty percent (50%) of the Net Asset Value of the relevant Shares (it being understood that this will be on a pro rata basis to its Funded Commitment) and a price equal to fifty percent (50%) of the nominal value of the Shares, net of all costs and expenses associated with such acquisition, provided however that, sufficient proceeds are available for such acquisition; it being understood that the outstanding and the Unfunded Commitments of the Defaulting Investor will be cancelled; or in case no Investor would undertake the foregoing, the General Partner may require the Defaulting Investor to transfer, at the price mentioned above, his outstanding Commitment as well as his Unfunded Commitments to any third party qualifying as an Eligible Investor, as accepted by the General Partner and which will undertake to pay for the Unfunded Commitment of the Defaulting Investor as well as to assume the amount of the Outstanding Commitment of the Defaulting Investor.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1 Without prejudice to article 22 below and in accordance with the applicable laws, the Management Share held by the General Partner is, subject to the CSSF's prior approval, freely transferable only to an affiliate (as defined in the "Placement Memorandum") of the General Partner provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Share and provided the transferee is not a natural person.

10.2 Transfer of the Ordinary Shares and Commitments

10.2.1 Transfer of the Ordinary Shares

Unless stipulated otherwise, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares to any transferee without the prior written consent of the General Partner. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for any reason including those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the SICAR, any Compartment or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the 2004 Law;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of these Articles of Incorporation and Prospectus of the SICAR, or if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder;
- if the transferee is not an Eligible Investor, as defined in the Prospectus of the SICAR.

10.2.2 Transfer of Commitments

Unless stipulated otherwise in the Prospectus of the SICAR, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any Commitment without the prior written consent of the General Partner. Transfers of Commitments, if any, may be permitted as long as all the following conditions are satisfied:

- the purchase of the Commitments to be transferred have been proposed to the existing Investors.
- Fourteen (14) days after the despatch of the terms for the transfer of the Commitments to the existing Investors:
 - (1) the transfer notice shall become irrevocable;
 - (2) an Investor who has not responded to the offer in writing shall be deemed to have declined it; and
 - (3) each offer made by an existing Investor to acquire the Commitments shall become irrevocable.
- If the existing Investors declined the offers for the transfer of the Commitments, the Commitments may be transferred to any purchaser, transferee or assignee (the "Transferee") who must qualify as an Eligible Investor;
- the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations (including, in particular, the obligation to pay in the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the vendor or transferor (the "Transferor") under the Subscription Agreement entered into by the Transferor;
- the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations under the Subscription Agreement (including, in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner);
- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the SICAR, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations under the Subscription Agreement (including,

in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

Art. 11. Redemption of Shares

11.1 Ordinary Shares in relation to each Compartment shall either be redeemable or not redeemable pursuant to the terms and conditions set forth in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix.

11.2 In case of redeemable Ordinary Shares, every shareholder shall have the right on each Redemption Day to require the SICAR to redeem the Ordinary Shares as further specified in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix of the Placement Memorandum of the SICAR. A redemption request will only be executed after the identity of the Shareholder and/or the beneficial owner, as the case may be, has been established to the complete satisfaction of the SICAR. Payment will only be made to the respective Shareholder.

11.3 Redemption forms must be received by the SICAR not less than the number of Business Days indicated in the relevant Appendix of the Placement Memorandum of the SICAR prior to the Valuation Day as disclosed in the relevant Appendix. Request for redemption must be for either a number of Ordinary Shares or an amount denominated in the relevant currency of the Class of the Compartment.

11.4 The redemption procedure regarding any Ordinary Shares of any Class of any Compartment is more specifically described for each Compartment in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix. The SICAR may redeem shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the SICAR or a Compartment as further described in the Placement Memorandum of the SICAR.

11.5 The Redemption of Ordinary Shares of any Class and/or Sub-class of any Compartment shall be suspended when the calculation of the Net Asset Value thereof is suspended.

11.6 The SICAR shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the Redemption Price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the SICAR equal to such Redemption Price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the SICAR and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the SICAR. The costs of any such transfers shall be borne by the redeeming shareholder.

Art. 12. Eligible Investors

12.1 Except for the Management Shares, Shares may only be held by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law (“Well-Informed Investors”).

12.2 Well-Informed Investors are:

(i) institutional investors;

(ii) professional investors; or

(iii) any person who (i) has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and (ii) one hundred twenty five Euros (EUR 125.000,-) in the SICAR, or (iii) he has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

12.3 In addition, the SICAR may, at the sole and absolute discretion of the General Partner, accept or reject any request for subscription of Shares.

12.4 Well-Informed Investors and persons whose subscription requests have been accepted are collectively referred to herein as “Eligible Investors”.

12.5 For the purpose hereof:

(1) the General Partner may decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorized to hold Shares in the SICAR;

(2) Moreover, where it appears to the SICAR that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in a Compartment holds in fact Ordinary Shares, the SICAR may compulsorily redeem the Ordinary Shares held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy five per cent (75%) of the Net Asset Value of its shareholding in the SICAR. The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at such time as determined by a decision of General Partner but at the latest during the liquidation of the Compartment. In the event that the SICAR compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may, but is not required to, provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at price equal to seventy five per cent (75%) of the Net Asset Value of the Prohibited Person’s shareholding in the relevant Compartment.

(3) the General Partner may refuse, during any general meeting of Shareholders, the right to vote of any person who is not authorized to hold Shares.

12.6 In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and who acquires an interest in the Shares of the SICAR, shall indemnify for, and hold free from, and harmless against, any

liability and damage whatsoever directly or indirectly resulting from holding such interest in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading, incomplete or incorrect information to the SICAR to wrongfully establish whether the investor is an Eligible Investor of the person invested in the SICAR or it was failed to notify the SICAR of the loss of such status the SICAR, the General Partner, the Limited Partners and their respective agents.

Art. 13. Distributions

13.1 Within each Compartment, shares may be issued as capitalization shares and/or as distribution shares. The features of the shares available within each Compartment are set out in of the relevant Appendix to the Placement Memorandum;

13.2 The General Partner may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realized capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other SICARs available for distribution;

13.3 The SICAR shall not proceed to distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the nets assets of the SICAR would fall below the equivalent in the reference currency of the SICAR of a million Euros (EUR 1,000,000,-).

13.4 Distribution will be made in cash, in euros or in kind at the discretion of the General Partner (distribution in kind may be made only with the consent of a majority of the Shareholders where the securities distributed are not quoted on a recognized market and in the interest of the Shareholders) and as further described in the Placement Memorandum.

13.5 Distributions attributable to any investment in a Compartment will be allocated among the Shareholders of such Compartment and the General Partner following each Compartment's distribution's order as described in the Placement Memorandum.

Art. 14. Payments

14.1 Any payment to a Shareholder will be made by wire transfer to the bank account specified at the time of subscription. If a bank account has not been specified, the SICAR may either deposit the amount payable on an account opened for such purpose or send a check for such amount to the Address of the Shareholder at the sole risk and costs of such Shareholder.

14.2 Upon payment or deposit of the amount due or the posting of a check as aforesaid, no person interested in the relevant Shares shall have any further interest in the relevant Shares or any of them, or any claim against the SICAR or its assets with respect to such payment.

Art. 15. Determination of the Net Asset Value

15.1 The Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment shall be calculated in accordance with Luxembourg law and LuxGAAP by the Central Administration Agent under the responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law, as further detailed in the Prospectus of the SICAR. The Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment will be expressed in the Reference Currency of that Compartment. The Net Asset Value per Ordinary Share shall be rounded down to three decimal places.

The value of the SICAR's assets shall be determined at fair value.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Compartment attributable to such Class, being the value of the portion of that Compartment's gross assets less the portion of that Compartment's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Section are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the SICAR or any Ordinary Shares issued by the SICAR.

The net asset value of the SICAR is at any time equal to the total of the net asset value of the various Compartments. In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment shall be made in the following manner:

15.1.1 Assets of the SICAR

15.1.1.1 The assets of the SICAR shall include:

- all equity, bond securities (whether listed or not), including shares, units or interests of the Private Equity Investment Structures or UCIs.
- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes receivable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- all time notes, certificates of deposit, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the SICAR;

- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the SICAR to the extent information thereon is reasonably available to the SICAR or the Custodian;
- the formation expenses of the SICAR, including the cost of issuing and distributing Ordinary Shares of the SICAR;
- all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

15.1.1.2 The value of the SICAR's assets shall be determined as follows:

- The shares, units or interests held by each Compartment in the Private Equity Investment Structures or UCIs will be valued on the basis of the latest available net asset value or other valuation calculated by or on behalf of the Private Equity Investment Structures or UCI. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value or other valuation of such shares, units or interests, the valuation of such interests may take into account this evaluation event, which include in particular any material events or developments affecting either the underlying investments or the Private Equity Investment Structures;

- The shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

- The shares, units or interests (other than those of the Private Equity Investment Structures or UCIs for which a net asset value is generally calculated) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner using the valuation guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) as a basis;

- The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- All other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued by the General Partner at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the SICAR with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the SICAR. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration Agent can rely on such deviations as approved by the SICAR for the purpose of the Net Asset Value calculation.

15.1.1.3 Liabilities of the SICAR

The liabilities of the SICAR shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

- all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the SICAR, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the SICAR, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the SICAR;

- all other liabilities of the SICAR of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the SICAR shall take into account all expenses payable by the SICAR and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Compartment will be converted into such Compartment's Reference Currency at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the purpose of Sections Assets of the SICAR and liabilities of the SICAR:

(a) Ordinary Shares to be issued by the SICAR shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the SICAR the price therefore shall be deemed to be an asset of the SICAR;

(b) Ordinary Shares of the SICAR to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the SICAR the price therefore shall be deemed to be a liability of the SICAR;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share; and

(d) where on any Valuation Day the SICAR has contracted to:

(1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the SICAR and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the SICAR;

(2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the SICAR and the asset to be delivered by the SICAR shall not be included in the assets of the SICAR;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 16. Suspension of Determination of the Net Asset Value

16.1 The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of one or more Compartments and the issue and redemption of Ordinary Shares in such Compartment(s) in the circumstances and in accordance with the provisions set out in the Articles of Incorporation.

16.2 Any such suspension shall be published, if appropriate, by the SICAR and shall be notified to the concerned Shareholders and subscribers.

16.3 The suspension of the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of a Compartment shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share or on the issue and redemption of Ordinary Shares of any other Compartment that is not suspended.

Art. 17. General Meeting of Shareholders

17.1 Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the SICAR shall represent the entire body of Shareholders of the SICAR. Without prejudice to the provision of article 22 (the management of the SICAR) hereof and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of law or the present articles of association, it shall have the broadest powers to undertake or to ratify any act relating to the business of the SICAR.

17.2 The general meeting of Shareholders does not undertake or ratify any act that concerns the SICAR with regard to third parties or that modifies these articles of association without the approval of the General Partner.

Art. 18. Date and Place of Meetings of Shareholders

18.3 The annual general meeting of the Shareholders of the SICAR will be held each year at the registered office of the SICAR in Münsbach on the third Wednesday in the month of May at 11.00 (Luxembourg time) or, if such day is not a Business Day, on the next following Business Day.

18.4 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. Organisation of Meetings of Shareholders

19.1 All general meetings of Shareholders shall be presided over by the General Partner.

19.2 Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person who need not be a Shareholder but may be a manager of the General Partner as his proxy in writing.

19.4 The General Partner may determine any and all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

19.5 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 20. General Meetings of Compartments

20.1 The General Partner or one fifth of the Shareholders of any Compartment may decide to hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

20.2 The provisions of the Article 20 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 21. Correspondence to Shareholders

21.1 Any notice or other correspondence to a Shareholder is sent to the Shareholder at the Shareholder's Address.

Art. 22. The Management of the SICAR

22.1 The SICAR shall be managed by the General Partner in its capacity as general partner ("associé gérant commandité") of the SICAR. The Ordinary Shareholders ("Actionnaires commanditaires") of the SICAR may in no event participate or interfere in the management of the SICAR.

22.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the SICAR, the SICAR shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles of association, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner. Failing such appointment, the SICAR shall be dissolved and liquidated.

Art. 23. Powers of the General Partner

23.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the SICAR's stated purpose save for those that are expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of Shareholders.

23.2 The General Partner may appoint, under his full responsibility, investment advisors and managers as well as any other management, advisory or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons for the rendering of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the SICAR.

23.3 The General Partner may form committees and give them advisory function.

23.4 Any documentation, analysis, data or other information gathered or prepared by the General Partner in connection with the management of the SICAR shall become the property of the General Partner.

Art. 24. Representation of the SICAR

24.1 The SICAR will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other person, as designated and determined by the General Partner at its sole discretion and under his full responsibility, or by any such person(s) to whom such power has been delegated.

Art. 25. Delegation of power

25.1 The General Partner of the SICAR may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the SICAR (including the right to act as authorized signatory for the SICAR) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be Shareholders, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorizes, sub-delegate their powers.

25.2 The General Partner shall, among others, appoint special committees, such as an investment committee and/or an advisory committee and may appoint any other special committee as fully described, if applicable, in the Placement Memorandum, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 26. Conflict of Interests

26.1 The Investment Manager (if any), the Investment Advisor (if any), the Depositary, the Administrative Agent and their respective affiliates, directors, officers and shareholders (collectively the "Parties") are or may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflict of interest with the management and administration of the SICAR. These include the management of other funds, purchases and sales of securities, brokerage services, custodian and safekeeping services and serving as directors, officers, advisors or agents of other funds or other companies, including companies in which the SICAR may invest. Each of the Parties will respectively ensure that the performance of their respective duties will not be impaired by any such involvement that they might have. In the event that a conflict of interest does arise, the relevant Parties shall notify the General Partner. The General Partner and the relevant Parties involved shall endeavour to ensure that it is resolved fairly within reasonable time and in the interest of the shareholders.

26.2 In the event that a member of a special committee appointed by the General Partner has an interest conflicting with that of the SICAR in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the General Partner.

26.3 This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.

Art. 27. Indemnification

27.1 The SICAR shall indemnify its employees, representatives and agents and the General Partner and any of its managers, employees, representatives and agents for, and hold them free from and harmless against, any liability and

damage whatsoever incurred by any of them in the execution and discharge of their respective obligations or in relation thereto, including any liability incurred by any of them in defending any proceedings, civil or criminal, which relate to anything done or omitted by any of them in such capacity and in which judgment is given in the respective person's favour (or the proceedings otherwise disposes of without any finding or admission of any material breach of obligation on his part) or in connection with any application under any statute for relief from liability in respect of any such act or omission in which relief is granted to him by the Court.

Art. 28. Custodian

28.1 To the extent required by the Law of 2004, the SICAR shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

28.2 The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2004.

28.3 If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within a period of three months and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

28.4 If for any reason, the General Partner intends to abandon the statute of SICAR, this shall be subject to prior approval of the CSSF and all the Shareholders.

Art. 29. Independent auditor

29.1 The accounting data set out in the annual report of the SICAR shall be examined by an authorized independent auditor appointed by the general meeting of Shareholders and is remunerated by the SICAR.

29.2 The authorized independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Law of 2004.

Art. 29. Financial Year

30.1 The financial year of the SICAR shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 30. Annual Report

31.1 The SICAR shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

Art. 31. Dissolution

32.1 The SICAR may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and subject to the consent of the General Partner.

Art. 32. Applicable Law

33.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 2004 Law, the 1915 Law and any other applicable Luxembourg law."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the SICAR as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, en cours d'immatriculation (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 22 décembre 2011, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant à L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que le capital social souscrit de trente et un mille Euros (31.000 Euros), divisé en (1) «Action de Commandité» action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'«Actionnaire Commandité» ou l'«Associé Gérant Commandité»), et trente (30) "Actions Ordinaires" actions souscrites par les "Associés Commanditaires" de la SICAR, avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) sont représentées à la présente assemblée.

III.- L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour :

(1) Rectification d'une erreur matérielle dans les articles 4 et 18 des statuts de la SICAR dans l'acte de constitution du 22 décembre 2011 concernant le siège social indiqué par Luxembourg au lieu de Münsbach.

(2) Décision de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les lois luxembourgeoises qui auront désormais la teneur suivante

(3) Divers.

V.- Après une délibération réfléchie, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de rectifier une erreur matérielle dans les articles 4 et 18 des statuts de la SICAR dans l'acte de constitution du 22 décembre 2011 concernant le siège social indiqué par Luxembourg au lieu de Münsbach.

Ces articles auront la teneur suivante:

« Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la SICAR est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

4.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la SICAR au sein de Münsbach.

4.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une SICAR régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment la Loi de 2004. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.»

« Art. 18. Date et Lieu des Assemblées des Actionnaires

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au siège social de la SICAR à Münsbach, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou est un Samedi au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux endroits et heures spécifiés dans les avis de convocation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les lois luxembourgeoises qui auront

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination et Forme

1.1 Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous le nom "2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR" (la "SICAR").

1.2 La SICAR sera régie par les présent Statuts et les lois luxembourgeoises notamment la Loi de 2004 et la Loi du 1915.

Art. 2. Durée

2.1 La SICAR est constituée pour une durée illimitée.

2.2 L'Associé Gérant Commandité peut, cependant, décider d'établir des Compartiments pour une durée limitée tel qu'indiqué pour chaque Compartiment dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement. La durée de chaque Compartiment pourra être indiquée dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement.

Art. 3. Objet

3.1 L'objectif de la SICAR est d'investir les Fonds réunis auprès de ses investisseurs dans des valeurs mobilières et autres avoirs autorisés, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs, au sens le plus large permis par la Loi de 2004, tout en réduisant le risque d'investissement grâce à la diversification.

3.2 La SICAR est à compartiments multiples et en tant que telle fournit aux Investisseurs le choix d'investir dans une gamme de plusieurs Compartiment distincts (chacun un «Compartiment» et ensemble des «Compartiments»), au sens de la Loi de 2004, correspondant à une classe d'actions ou correspondant à plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous.

3.3 La SICAR pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans un sens large, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2004.

Art. 4. Siège social

4.5 Le siège social de la SICAR est établi à Munsbach, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

4.6 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la SICAR au sein de la ville de Luxembourg.

4.7 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.8 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une SICAR régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, et notamment la Loi de 2004. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 5. Responsabilité

5.1 L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable de tous les engagements qui ne pourront pas être couverts au moyen des avoirs de la SICAR.

5.2 Les Actionnaires Commanditaires ne seront engagés que dans les limites de leur apport à la SICAR; ils s'abstiendront conséquemment d'agir au nom de la SICAR de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales.

Art. 6. Capital Social

6.1 Le capital social de la SICAR sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de celle-ci et est divisé en actions sans valeur nominale.

6.2 Le capital social est établi en Euro («EUR»). Afin de déterminer le capital social de la SICAR, la valeur des avoirs attribuables à la SICAR ou l'un de ses Compartiments sera, si elle n'est pas exprimée en EUR, convertie en EUR.

6.3 La SICAR a été constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille Euros (31.000 Euros). A la constitution, le premier Compartiment était divisé en (1) «Action de Commandité» - action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'«Actionnaire Commandité» ou l'«Associé Gérant Commandité»), et trente (30) "Actions Ordinaires" -actions souscrites par les "Associés Commanditaires" de la SICAR, avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées et émises lors de la constitution de la SICAR.

6.4 Ci après, les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires seront désignés, lorsque le contexte l'exige, chacune par «Action» et collectivement par «Actions».

6.5 Le montant minimum du capital souscrit de la SICAR est, tel que prévu par la Loi de 2004, de (un million) Euros (1.000.000,-Euros). Ce minimum devra être atteint dans un délai de (douze) (12) mois à partir de la date à laquelle la SICAR a reçu l'agrément conformément à la Loi de 2004.

6.6 L'Associé Commandité est autorisé, conformément l'article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions Ordinaires totalement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions Ordinaires à émettre.

6.7 Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), constitué d'un nombre total de quatre cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (499.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité.

6.8 Le capital autorisé de la Société tel que déterminé à l'article 6.7 ci-avant, pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l'Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions et Classes d'actions

7.1 Les Actions peuvent, tel que le déterminera l'Associé Gérant Commandité, constituer des Classes différentes dont les caractéristiques, termes et conditions sont établis par l'Associé Gérant Commandité. Les caractéristiques sont décrites dans le Mémoire de Placement de la SICAR dans l'Annexe concernée.

7.2 Les Actionnaires de la même Classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 8. Forme des Actions

8.1 Toutes les Actions seront nominatives. Elles ne peuvent pas être converties en Actions au porteur.

8.2 Les Actions émises par la SICAR seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par la SICAR ou par une autre entité désignée à cet effet par la SICAR; ce Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions et de fractions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions et fractions, les transferts avec leur date, la conversion d'Actions et des références bancaires.

8.3 Tout Actionnaire devra fournir à la SICAR une adresse à laquelle toutes les notifications et autre correspondance de la SICAR pourront être envoyés (l'«Adresse»). Cette Adresse sera inscrite également dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas de telle Adresse à la SICAR, mention pourra en être faite dans le Registre, et l'Adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la SICAR ou à telle autre adresse qui aura été déterminée par la SICAR à un moment donné, y inclus toute adresse inscrite dans les livres de la SICAR, ceci jusqu'à ce qu'une autre Adresse soit fournie par l'Actionnaire.

8.4 Tant qu'aucune communication écrite contraire n'aura été reçue par la SICAR à son siège social ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la SICAR à un moment donné, l'information contenue dans le Registre, y incluse l'Adresse et les références bancaires indiquées, sera considérée comme exacte et à jour.

8.5 Les Actionnaires recevront une confirmation de leur inscription dans le Registre. A moins que l'Associé Gérant Commandité n'en décide autrement, aucun certificat d'Action n'est émis pour les Actions nominatives. Si des certificats d'Actions sont émis et un Actionnaire requiert plus d'un certificat pour ses Actions, le coût de certificats additionnels pourra être à la charge de cet Actionnaire.

8.6 Chaque Action entière donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, à l'égard de chaque catégorie, aux assemblées distinctes des Actionnaires de chacune des catégories, conformément au droit luxembourgeois. A moins que le droit ne le prévoit autrement, toutes les Actions voteront en tant qu'une seule catégorie.

8.7 La SICAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action et par fraction. Si la propriété d'une Action ou d'une fraction est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette Action ou sur cette fraction devront désigner un mandataire unique pour représenter cette Action ou cette fraction à l'égard de la SICAR. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés à cette Action ou cette fraction.

Art. 9. Émission des Actions

9.1 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites de l'Article 7 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires aux dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité, pendant lesquelles les actionnaires peuvent souscrire des Actions Ordinaires (chacune un "Closing"), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

9.2 Le paiement des Actions concernées sera effectué en totalité le dernier Jour Ouvrable (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Commandité et aux termes et

conditions tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

9.3 L'Associé Commandité peut déterminer discrétionnairement toute autre condition de souscription. Ces conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

9.4 L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour de nouvelles actions et de les délivrer.

9.5 Tout investisseur ou actionnaire existant qui manque à ses obligations soit de (i) souscrire et payer les Actions Ordinaires à la Date de Closing concernée, en conformité avec sa Lettre d'Engagement et son contrat de souscription conclu avec la Société, ou (ii) d'honorer le paiement demandé par l'Associé Commandité à une Date d'Appel de Capital conformément à son Engagement, pourra être qualifié d' "Actionnaire Défaillant" à la discrétion de l'Associé Commandité et en conformité avec les dispositions de sa Lettre d'Engagement et de son contrat de souscription conclu avec la Société.

9.6 L'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, renoncer ou autoriser la régularisation de la condition ayant provoqué le défaut de paiement, soumis aux conditions que l'Associé Commandité et l'Actionnaire Défaillant auront décidé d'un commun accord.

9.7 Si l'Associé Commandité autorise la régularisation de la condition ayant provoqué le défaut de paiement, la partie des Engagements Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant due au jour de la Date d'Appel en Capital, peut à la discrétion de l'Associé Commandité, être redevable d'un intérêt (l' "Intérêt Compensatoire") sans préavis préalable, à un taux d'intérêt fixé au minimum à dix pour cent (8%) par année, déterminé mensuellement. L'Intérêt Compensatoire sera calculé sur la base du nombre de jours réels écoulés entre la Date d'Appel de Capital (incluse) et la date correspondante (exclue) à laquelle le défaut de paiement a été régularisé.

9.8 L'Actionnaire Défaillant ne sera pas autorisé à réaliser de souscription additionnelle ou recevoir de paiement de la part de la Société, à moins que le défaut de paiement ait été régularisé et accepté par l'Associé Commandité.

9.9 A moins que le défaut n'ait été régularisé et accepté par l'Associé Commandité, toutes les Actions Ordinaires inscrites au nom de l'Actionnaire Défaillant seront automatiquement qualifiées d'Actions affectées (les "Actions Affectées"). Les droits de vote des Actions Affectées seront suspendus et ne donneront pas droit à dividende ou à distribution jusqu'à la date de distribution définitive à la liquidation de la Société, et l'Actionnaire Défaillant recevra, alors, au moment de la liquidation (à condition qu'il y ait suffisamment d'argent disponible en vue de la distribution) un pourcentage du boni de liquidation correspondant aux Engagements Non-Libérés diminué des frais administratifs ou autres tels que prélevés par la Société et liés à la charge de la gestion particulière en relation avec ledit défaut.

9.10 En outre, la Société peut engager une action en justice à l'encontre de l'Actionnaire Défaillant sur le fondement de la violation de sa Lettre d'Engagement et de son contrat de souscription conclu avec la Société.

9.11 Sous réserve du respect d'un préavis de cinq (5) Jours Ouvrables, l'Associé Commandité, à sa seule discrétion: peut demander à l'Actionnaire Défaillant de transférer les Actions Affectées à un Actionnaire non-Défaillant au prix le plus bas entre un prix réduit égal à 50% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées et à un prix égal à 50% de la valeur nominale des Actions concernées, excluant les coûts et dépenses liés à cette acquisition. Le Nouvel Investisseur assumera les Engagements Restant-dû et paiera les Engagements Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant; ou dans l'hypothèse où aucun Actionnaire ne souhaite s'engager dans ce qui précède, l'Associé Commandité peut demander à la Société d'acquiescer tout ou partie des Actions Affectées au prix le plus bas entre un prix égal à 50% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées (étant entendu que cela se fera au pro rata de son Engagement Libéré) et à un prix égal à 50% de la valeur nominale des Actions concernées excluant les coûts et dépenses liés à cette acquisition; étant entendu que les Engagements Restant-dû et Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant seront annulés; ou si aucun actionnaire ne souhaite s'engager dans ce qui précède, l'Associé Commandité peut demander à l'Actionnaire Défaillant de transférer, au prix mentionné ci-dessus, ses Engagements Restant-dû ainsi que ses Engagements Non-Libérés à tout tiers qualifié d'Investisseur Eligible, tel qu'accepté par l'Associé Commandité et qui assumera la charge du paiement des Engagements Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que du montant des Engagements Restant-dû de l'Actionnaire Défaillant, sous réserve néanmoins de la disponibilité de liquidités suffisantes.

Art. 10. Transfert d'Actions

10.1 Sous réserve de l'article 22 ci-dessous et de l'approbation préalable de la CSSF et selon les lois applicables au Grand-duché de Luxembourg, les Actions de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité sont librement cessibles, uniquement à une société affiliée (telle que définie dans le «Prospectus») de l'Associé Gérant Commandité, à condition que le cessionnaire adopte tous les droits et obligations provenant de l'Associé Gérant Commandité et relatifs à sa position de détenteur des actions et à condition que le cessionnaire ne soit pas une personne physique.

10.2 Transfert des actions ordinaires et engagements

10.2.1. Transfert des actions ordinaires

Sauf stipulation contraire, aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra vendre, céder ou transférer ses actions ordinaires à un cessionnaire sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Un tel consentement peut être valablement refusé pour une raison quelconque, y compris pour les raisons mentionnées ci-dessous:

- si l'Associé Gérant Commandité estime que le transfert aurait ou pourrait nuire à la SICAR, à tout Compartiment ou à l'Associé Gérant Commandité (ou toute société affiliée) ne raison de frais ou d'une taxation, alors même qu'ils ne seraient pas contraires à l'objet;

- si l'Associé Gérant Commandité estime que l'effet de ce transfert d'actions ordinaires se traduira par une violation des lois et règlements luxembourgeois, y compris la Loi de 2004;

- si l'Associé Gérant Commandité estime que le transfert violerait toute autre loi ou réglementation applicable ou toute modalité ou disposition de ces statuts ainsi que les prospectus de la SICAR, ou si l'Associé Gérant Commandité estime que le cessionnaire proposé ne sera pas en mesure de respecter les obligations ci-après;

- si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Eligible, tel que défini dans le Prospectus de la SICAR.

10.2.2. Transfert d'engagements

Sauf stipulation contraire dans le Prospectus de la SICAR, aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra vendre, céder ou transférer tout engagement sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Les transferts d'engagements peuvent, le cas échéant, être autorisés pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies:

- l'achat des engagements à transférer a été proposé pour les Investisseurs existants -Quatorze jours après l'envoi des termes pour le transfert des engagements aux investisseurs existants:

(1) l'avis de transfert devient irrévocable

(2) un Investisseur qui n'a pas répondu à l'offre par écrit est réputé avoir refusé, et

(3) chaque offre faite par un Investisseur existant afin d'acquiescer les engagements deviendra irrévocable.

- Si les investisseurs existants ont décliné l'offre pour les transferts d'engagements, les engagements peuvent être transférés à un acheteur ou au cessionnaire (le «Cessionnaire») qui doit être considéré comme un Investisseur Eligible;

- Le cessionnaire doit adopter par écrit toutes les obligations restantes (y compris, l'obligation de payer pour les engagements non utilisés et en conformité avec les prélèvements effectués par l'Associé Gérant Commandité) du vendeur ou du cédant («le Cédant») dans le cadre du contrat de souscription conclu par le cédant;

- Le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la SICAR et, le cas échéant, à l'Associé Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations établies en vertu de la convention de souscription (y compris l'obligation de payer les engagements non utilisés en conformité avec les prélèvements faits par l'Associé Gérant Commandité) et indemnise les parties à cet égard, tel que prévu par la loi.

Art. 11. Rachat d'Actions

11.1 Des Actions Ordinaires de tout Compartiment peuvent être rachetables ou non suivant les conditions générales prévues dans le Mémoire de Placement et l'Annexe concernée.

11.2 Concernant les Actions Ordinaires rachetables, tout Actionnaire a le droit lors de chaque Jour de Rachat d'obliger la SICAR à racheter des Actions Ordinaires à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante de ces Actions Ordinaires au Jour de Rachat donné comme spécifié dans l'Annexe pertinente du Mémoire de Placement.

11.3 Les demandes de rachat doivent être reçues par la SICAR au minimum le nombre de Jour Ouvrable indiqué dans l'Annexe concerné avant le Jour d'Evaluation comme indiqué dans l'Annexe concerné. La demande de rachat peut être soit pour un nombre d'Actions Ordinaires ou pour un montant indiqué dans la devise correspondante de la Catégorie du Compartiment.

11.4 La procédure de rachat concernant les Actions Ordinaires de toute classe ou sous-classe de tout Compartiment est décrite plus précisément pour chaque Compartiment dans le Mémoire de Placement et dans l'Annexe pertinente du Mémoire de Placement. La SICAR pourra racheter les actions à tout moment lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la SICAR ou d'un Compartiment, tel que cela est spécifié dans le Mémoire de Placement.

11.5 Le rachat des Actions Ordinaires de toute classe et/ou sous-classe de tout Compartiment devra être suspendu lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu.

11.6 La SICAR a le droit, si l'Associé Gérant Commandité le détermine, de satisfaire le paiement du Prix de Rachat à tout Actionnaire qui l'accepte, en nature, en allouant à l'Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs de la SICAR égale à ce Prix de Rachat. La nature et le type d'actifs destinés à être transférés dans ce cas sont déterminés sur une base juste et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres Actionnaires de la SICAR et l'évaluation utilisée doit être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur («Auditeur»). Les frais de tous ces transferts sont à la charge de l'Actionnaire demandant le rachat.

Art. 12. Investisseurs Eligibles

12.1 A part des Actions Commandités, les Actions ne pourront être détenues que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la loi de 2004 («Investisseurs Avertis»).

12.2 Sont considérés comme Investisseurs avertis:

(i) l'investisseur institutionnel;

(ii) l'investisseur professionnel; ou

(iii) toute personne qui (i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et (ii) qui investit un minimum de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la SICAR, ou (iii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

(iv) bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

12.3 En outre, la SICAR peut, à la discrétion unique et absolue de l'Associé Gérant Commandité, accepter ou rejeter toute demande de souscription à des Actions.

12.4 Des Investisseurs Avertis et les personnes dont la demande de souscription a été acceptée sont collectivement nommées «Investisseurs Éligibles» dans les présents statuts.

12.5 Aux fins des présentes:

(i) l'Associé Gérant Commandité peut refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions ou l'acceptation de toute autres dispositions d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission, ce transfert ou cette autre disposition aurait ou pourrait avoir pour conséquence la détention des actions par une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la SICAR;

(ii) En outre, s'il apparaît qu'une personne non autorisée à détenir des actions ordinaires dans un Compartiment, mais qui en fait en détient, la SICAR peut procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par une telle personne pour un montant équivalent à soixante-quinze pour cent (75%) de la Valeur Nette d'Inventaire de sa participation dans la SICAR. Le paiement du prix du rachat des actions d'une personne non autorisée doit être fait à un moment tel que déterminer par une décision de l'Associée Gérant Commandité, mais au plus tard au moment de la liquidation du Compartiment. Dans le cas où la SICAR décide de racheter les actions ordinaires détenues par une personne non autorisée, l'Associé Gérant Commandité peut, mais n'est pas tenu, offrir aux Associés Commanditaires (autres que la personne non autorisée), avec un droit d'achat au pro rata, les actions ordinaires de la personne non autorisée, et ce à un prix équivalent à soixante-quinze pour cent de la Valeur Nette d'Inventaire de la participation de personne non autorisée dans le Compartiment concerné;

(iii) L'Associé Gérant Commandité refuse, au cours d'une Assemblée Générale des Actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions.

12.6 En plus de toute responsabilité prévue par le droit applicable, chaque Actionnaire qui n'est pas un Investisseur Éligible et qui acquiert un intérêt dans les Actions de la SICAR, devra indemniser, et tenir quitte et indemne la SICAR, l'Associé Gérant Commandité, les Actionnaires Commanditaires et leurs agents respectifs de toute responsabilité et de tout dommage quelconque résultant directement ou indirectement de la détention de tel droit, dans les circonstances où de l'information trompeuse, incomplète ou incorrecte pour établir injustement le statut d'Investisseur Éligible a été fourni ou il a été manqué de notifier la SICAR de la perte de ce statut.

Art. 13. Distributions

13.1 Dans chaque Compartiment, les actions peuvent être émises comme actions de capitalisation et/ou actions de distributions. Les caractéristiques des actions disponibles dans chaque Compartiment sont exposées dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement;

13.2 L'Associé Général peut déclarer de distribuer des acomptes annuels ou autres sur bénéfice sur les revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, d'autres Fonds disponibles pour la distribution;

13.3 La SICAR ne peut procéder à la distribution, que ce soit par la distribution de dividendes ou le rachat d'actions, lorsque les actifs nets de la SICAR tomberaient en dessous de la valeur exprimée dans la monnaie de référence de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

13.4 La distribution sera effectuée en espèces en euros, ou en nature à la discrétion de l'Associé Commandité (la distribution en nature peut être effectuée qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires lorsque les valeurs mobilières distribuées ne sont pas cotés sur un marché reconnu et seulement en conformité avec l'intérêt des Actionnaires) et tel que décrit dans le Mémoire de Placement.

13.5 Les distributions attribuables à un investissement dans un Compartiment seront réparties entre les Actionnaires de ce Compartiment et l'Associé Commandité suivant l'ordre de distribution de chaque Compartiment tel que décrit dans le Mémoire de Placement.

Art. 14. Paiements

14.1 Tout paiement à un Actionnaire sera réalisé par virement bancaire au compte bancaire indiqué lors de la souscription. Si un compte bancaire n'a pas été indiqué, la SICAR peut soit déposer le montant à payer sur un compte ouvert dans ce but, soit envoyer un chèque de ce montant à l'Adresse de l'Actionnaire, au seul risque et dépens de cet Actionnaire.

14.2 Après le paiement ou le dépôt du montant dû ou après l'envoi du chèque mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions respectives ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions ni ne pourra exercer aucun recours contre la SICAR ou ses avoirs en ce qui concerne ce paiement.

Art. 15. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

15.1 La Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire de chaque catégorie dans chaque Compartiment sera calculée en conformité avec les lois applicables au Grand-duché de Luxembourg et LuxGAAP par l'Administration Centrale sous la responsabilité de l'Associé-gérant Commandité à chaque jour d'évaluation, en conformité avec les lois applicables au Grand-duché de Luxembourg et tel que détaillé d'avantage dans le Prospectus de la Société. La Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire de chaque catégorie dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment. La Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire sera arrondie à trois décimales.

La valeur des actifs de la SICAR sera évaluée selon leur juste valeur.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque catégorie dans chaque Compartiment à un Jour d'Évaluation est déterminée, en divisant (i) les actifs nets de ce Compartiment qui sont attribuables à cette catégorie, étant la valeur de la portion de l'actif brut de ce Compartiment moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie de ce Compartiment au Jour d'Évaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires de cette catégorie restantes, conformément aux règles d'évaluation énoncées ci-dessous.

Pour éviter toute confusion, les dispositions de cette section sont des règles pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et ne sont pas destinées à influencer sur le traitement de l'actif ni du passif de la SICAR ou toute Action Ordinaire émise par la SICAR, dans un but comptable ou juridique.

Les actifs nets de la SICAR sont à tout moment égal au total des actifs nets des différents Compartiments. Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, les revenus et dépenses sont traités comme courant quotidiennement.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque catégorie dans chaque Compartiment doit être fait de la manière suivante:

15.1.1 Actifs de la SICAR

15.1.1.1 Les actifs de la SICAR doivent comprendre:

- toutes les actions, titres obligataires (cotées ou non), y compris les actions, parts ou intérêts des structures d'investissements Private Equity ou UCIs;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les titres et autres avoir vendus dont le prix n'a pas encore encaissé);
- toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôts, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garantie, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres valeurs mobilières, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus par la SICAR;
- tous les dividendes, dividendes en espèces et quasi-espèces recevables par la SICAR dans la mesure où ces informations sont raisonnablement à la disposition de la SICAR ou du dépositaire;
- les frais de constitution de la SICAR, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions Ordinaires de la SICAR;
- tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées à l'avance.

15.1.1.2 La valeur des actifs de la SICAR sera déterminée comme suit:

- Les actions, parts sociales ou intérêts détenus par chaque Compartiment dans les structures d'investissements Private Equity ou UCIs seront évalués sur base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou sur base de toute autre évaluation calculée par ou au nom des structures d'investissement

Private Equity ou UCI. En cas de survenance d'événement d'évaluation qui ne reflète pas la dernière Valeur Nette d'Inventaire ou toute autre évaluation de ces actions, parts sociales ou intérêts, l'évaluation de ces intérêts peut prendre en compte cet événement, comprenant notamment tout événement matériel ou développements affectant les investissements sous-jacents ou les structures d'investissement Private Equity;

- Les actions, parts sociales ou intérêts qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible au public ou valeur de marché;

- Les actions, parts sociales ou intérêts (autres que ceux des structures d'investissements Private Equity ou UCIs pour lesquels une Valeur Nette d'Inventaire est généralement calculée) qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur juste (à l'exclusion de toute taxe reportée) estimée avec prudence et de bonne foi par l'Associé-Gérant Commandité en utilisant comme base les directives d'évaluation publiées par la European Venture Capital Association («EVCA»);

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est réputée être le montant total de celle-ci, à moins qu'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- Tous les autres titres, intérêts ou autres actifs, en ce compris les titres de créances et les titres ou intérêts pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, sont évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par l'Associé-Gérant Commandité, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, ces titres ou autres actifs doivent être évalués par l'Associé-Gérant Commandité à une juste valeur telle que déterminée de bonne foi et conformément aux procédures déterminées par l'Associé-Gérant Commandité. Les instruments financiers détenus par la SICAR arrivant à maturité endéans moins d'un an seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

L'Associé Gérant Commandité peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la valeur de marché des actifs de la SICAR. Cette méthode d'évaluation sera ensuite appliquée de manière cohérente. L'Administration Centrale peut compter sur ces déviations telles qu'approuvées par la SICAR dans le cadre du calcul de la valeur nette d'inventaire.

15.1.1.3 Passif de la SICAR

Le passif de la SICAR doit comprendre:

- tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;

- tous les intérêts accumulés sur ces emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

- tous les frais courus ou exigibles (y compris les frais administratifs, les commissions de conseil, y compris la commission d'incitation éventuelle, honoraires de la Banque Dépositaire, honoraires de l'agent de transfert et les honoraires de l'Administration Centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

- toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes non-payés annoncés par la SICAR, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec ou est postérieur à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

- une provision suffisante pour impôts futures sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé par la SICAR et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé-Gérant Commandité ainsi que tout montant, le cas échéant, que l'Associé-Gérant Commandité peut considérer comme une allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la SICAR; et

- tous les autres engagements de la SICAR de quelque sorte et nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la SICAR prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la SICAR et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toutes autres périodes.

La valeur de l'actif et du passif non exprimée dans la Devise de Référence d'un Compartiment sera convertie dans la Devise de Référence de ce Compartiment au taux de change prévalant au Jour d'Evaluation correspondante. Si ces cotes de change ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par tout autre procédé déterminé par l'Associé-Gérant Commandité.

Aux fins des Sections relatives aux actifs et engagements de la SICAR:

(a) les Actions Ordinaires à émettre par la SICAR sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé-Gérant Commandité au Jour d'Evaluation à laquelle cette évaluation est réalisée; et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit reçu par la SICAR, ce prix est réputé être un actif de la SICAR;

(b) les Actions Ordinaires de la SICAR à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par la SICAR, le prix est réputé être un passif de la SICAR;

(c) tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la Devise de Référence du Compartiment concerné seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire; et

(d) lorsqu'au Jour d'Evaluation, la SICAR s'est engagé à:

a) acheter tout bien, la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif de la SICAR et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif de la SICAR;

b) vendre tout bien, la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif de la SICAR et le bien qui va être délivré par la SICAR ne doit pas être inclus dans les actifs de la SICAR;

cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou du bien n'est pas connue à la Jour d'Evaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 16. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

16.1 La SICAR peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion d'actions, des Compartiments, dans les cas suivants:

16.2 Toute suspension sera publiée, le cas échéant, par la SICAR et sera notifiée aux actionnaires et signataires concernés.

16.3 La suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire d'un Compartiment n'aura aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire ou sur l'émission ou le rachat des actions ordinaires de tout autre Compartiment, qui n'est pas suspendu.

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires

17.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée des Actionnaires de la SICAR représente l'ensemble des Actionnaires de la SICAR. Sans préjudice des dispositions de l'article 22 des présents statuts et de tout autre pouvoir réservé à l'Associé Gérant Commandité en droit ou par les présents statuts, elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes relatifs aux affaires de la SICAR.

17.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la SICAR à l'égard des tiers ou qui modifient les présents statuts que d'accord avec l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. Date et Lieu des Assemblées des Actionnaires

18.3 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au siège social de la SICAR à Münsbach, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou est un Samedi au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18.4 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux endroits et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Organisation des Assemblées des Actionnaires

19.1 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

19.2 Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations seront données en conformité avec la loi luxembourgeoise. Les convocations indiqueront l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

19.3 Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, qui n'est pas nécessairement Actionnaire mais qui peut être un gérant de l'Associé Gérant Commandité, comme son mandataire.

19.4 L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

19.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par en droit ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants.

Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires des Compartiments

20.1 L'Associé Gérant Commandité ou le un cinquième des actionnaires d'un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

20.2 Les dispositions de l'Article 20 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Correspondance aux Actionnaires

21.1 Toute notification ou autre correspondance aux Actionnaires est envoyé à l'Adresse des Actionnaires.

Art. 22. La Gestion de la SICAR

22.1 La SICAR sera gérée par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'associé gérant commandité de la SICAR. Les Actionnaires Commanditaires de la SICAR ne peuvent en aucun cas participer à ou interférer dans la gestion de la SICAR.

22.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'exercer ses fonctions de gérant de la SICAR, la SICAR ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. Toute nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la SICAR.

Art. 23. Pouvoirs de l'Associé Commandité

23.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans le cadre de l'objet de la SICAR à l'exception de ceux qui sont expressément réservés en droit ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

23.2 L'Associé Gérant Commandité pourra nommer, sous son entière responsabilité, des conseillers et des gestionnaires en investissement ainsi que tous autres conseillers, gestionnaires ou agents administratifs. L'Associé Gérant

Commandité pourra conclure des contrats avec ces personnes pour la prestation de leurs services, la délégation de pouvoirs sur eux et la détermination de leur rémunération qui est à charge de la SICAR.

23.3 L'Associé Gérant Commandité pourra former des comités et pourra leur accorder des fonctions de conseil.

23.4 Toutes documentations, analyses, données ou autres informations reçues ou dressées par l'Associé Gérant Commandité concernant la gestion de la SICAR deviennent la propriété de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 24. Représentation de la SICAR

24.1 La SICAR sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité, ou par la signature individuelle ou conjointe d'une ou plusieurs personnes dûment autorisées à signer et désignées par l'Associé Gérant Commandité de manière discrétionnaire et sous son entière responsabilité, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 25. Délégation de Pouvoirs

25.1 L'associé Gérant Commandité de la SICAR peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la SICAR (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la SICAR) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la SICAR à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité et qui pourront, si l'Associé Gérant Commandité les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

25.2 L'Associé Gérant Commandité désignera, entre autres, des comités spéciaux tels qu'une commission d'investissement et une commission consultative, et pourra désigner toute autre commission spéciale telle que décrite plus en détail dans le Document d'Emission, afin de remplir certaines missions et fonctions expressément déléguées à cette commission.

Art. 26. Conflit d'Intérêts

26.1 Le Directeur Général, le Conseiller, le Dépositaire, l'Agent Administratif et leurs sociétés liées, administrateurs, Fondés de pouvoir et actionnaires respectifs (collectivement, les "Parties") sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement et professionnelles susceptibles de générer des intérêts opposés avec la gestion et l'administration de la SICAR. Ces activités incluent la gestion d'autres Fonds, l'achat et la vente de valeurs mobilières, des services de courtage, des services de dépositaire et de garde, ainsi qu'une fonction d'administrateur, de Fondé de pouvoir, de conseiller ou d'agent pour d'autres Fonds ou d'autres sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles la SICAR peut investir. Chacune des Parties devra veiller à ce que l'exécution de ses obligations ne souffre pas de son éventuelle implication dans de telles activités. Au cas où surviendrait un intérêt opposé, les Parties concernées en informeront l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité et les Parties concernées s'efforceront de parvenir à une résolution équitable du conflit d'intérêts, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires.

26.2 Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par l'Associé Gérant Commandité aurait un intérêt opposé à celui de la SICAR sur une question soumise à l'approbation de ce comité spécial, ce membre devra en informer le comité spécial et l'Associé Gérant Commandité.

26.3 Ce membre ne devra pas participer aux délibérations ou au vote sur une telle opération. L'opération devra être spécifiquement signalée à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant que toute autre résolution soit soumise au vote.

Art. 27. Indemnisation

27.1 La SICAR indemnifiera ses employés, représentants et agents, et l'Associé Commandité et chacun de ses gérants, employés, représentants ou agents, et les tiendra quitte et indemne de toute responsabilité et de tout dommage quelconque qu'ils encourront dans l'exécution ou l'accomplissement de leurs obligations respectives ou en relation avec celles-ci, et notamment toute responsabilité encourue lors de toute procédure civile ou pénale en relation avec quelque chose que l'un d'entre eux aurait fait ou omis de faire dans le cadre de la qualité qui leur est conférée et pour lequel un jugement a statué en sa faveur (ou toute procédure qui disposera de manière différente, sans trouver ou admettre de violation grave de ses obligations) ou en relation avec toute requête en fin de non-recevoir en relation avec cet acte ou omission.

Art. 28. Dépositaire

28.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2004, la SICAR conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

28.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par la Loi de 2004.

28.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

28.4 En cas d'abandon de statut SICAR, l'accord préalable de la CSSF et de tous les actionnaires est requis.

Art. 30. Réviseur indépendant

29.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la SICAR seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la SICAR.

29.2 Le réviseur d'entreprise agréée accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Art. 31. Exercice Social

30.1 L'exercice social de la SICAR commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 32. Rapport annuel

31.1 La SICAR publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social.

Art. 33. Dissolution

32.1 La SICAR peut être dissoute par une décision des Actionnaires qui sera adoptée dans la manière requise pour la modification des présents statuts et sujette au consentement de l'Associé Commandité.

Art. 34. Loi applicable

33.1 Toutes les matières, non régies par les présents statuts, seront déterminées par les dispositions de la Loi de 2004, la Loi de 1915 et tout autre droit applicable au Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2012. Relation: LAC/2012/12600. Reçu soixante-quinze euros - EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038845/1189.

(120051554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Viggo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.185.

Le Bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012041741/10.

(120055218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Errico & Rastoder Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 69, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 146.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012038550/10.

(120052021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

TRANSFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.182.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *May 14, 2012* at 10.00.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2011 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2011.
4. Ratification of the cooptation of a new Director.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012049575/1023/18.

Capstar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *14 mai 2012* à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049552/1023/16.

Reading Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012039389/10.

(120052319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012039465/10.

(120052321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 14 mai 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049558/1023/16.

Polifontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 14 mai 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049569/1023/16.

Valindus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 15 mai 2012 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049576/1023/16.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012041261/13.

(120054922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Rigueur Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.016.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039411/9.

(120052123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Shivling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 14 mai 2012 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012049573/1023/17.

Triton Luxembourg Nanna II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012039466/10.

(120052310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Talia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012039467/10.

(120052313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 83.797.

Les statuts coordonnés au 2 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc LOESCH

Notaire

Référence de publication: 2012039568/11.

(120052146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Bake Holdco 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012039598/10.

(120052314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

BIL, Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039602/10.

(120052362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Vorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.282.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012041742/10.

(120055225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012041749/10.

(120054683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.
